



L'OACI et l'IAF signent un protocole d'accord sur la formation à la vérification appliquée au CORSIA

Publication immédiate

Montréal, le 17 décembre 2019 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Forum international de l'accréditation (IAF) ont signé un protocole d'accord sur la formation touchant au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'OACI.

Le CORSIA est la première mesure mondiale sectorielle fondée sur le marché. Il concourt à l'objectif de croissance carboneutre que l'OACI ambitionne de réaliser à partir de 2020 en complétant d'autres mesures, comme les innovations technologiques, les améliorations dans l'exploitation et les carburants d'aviation durables.

Suite à l'adoption du CORSIA à la 39^e session de son Assemblée en 2016, l'OACI a élaboré des normes et des pratiques recommandées (SARP) ainsi que des orientations pour la mise en œuvre du système de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV) du CORSIA.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les aéronefs empruntant des routes internationales font l'objet d'une surveillance annuelle pour ce qui est de leurs émissions de CO₂. Dès 2020, ces émissions seront vérifiées et déclarées à l'OACI dans le cadre du Registre central du CORSIA.

La signature du protocole d'accord entre l'IAF et l'OACI marque le début d'une coopération visant à donner de la formation aux organismes d'accréditation et de vérification, et à faire connaître les exigences relatives au CORSIA, les exigences de l'IAF et les accréditations des organismes d'accréditation membres de l'IAF eu égard au CORSIA, y compris les domaines pertinents couverts par l'IAF et les exigences MRV connexes pour le CORSIA adoptées par le Conseil de l'OACI et approuvées par l'IAF.

« Accompagner les États membres dans la mise en œuvre du CORSIA est l'une des activités phares de l'OACI pour freiner l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation internationale », a souligné Mme Liu, Secrétaire générale de l'OACI. « La coopération avec l'IAF servira de catalyseur pour assurer la préparation des États et des organismes de vérification en vue du succès du CORSIA ».

« Nous entendons collaborer avec l'OACI pour favoriser l'adoption du CORSIA par les organismes d'accréditation. La protection de l'environnement est un élément clé de notre mission, et l'élargissement récent de l'Accord de reconnaissance multilatérale (MLA) de l'IAF au CORSIA ainsi que la signature du protocole d'accord IAF-CORSIA constituent des étapes décisives vers la réalisation de nos objectifs », a déclaré M. Xiao Jianhua, Président du Forum international de l'accréditation.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)
[Formation mondiale en aviation de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications
aphilbin@icao.int
+1 514-954-8220
+1 438-402-8886 (mobile)
Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications
wraillantclark@icao.int
+1 514-954-6705
+1 514-409-0705 (mobile)
Twitter : [@wraillantclark](#)
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)